

Géronto – Les Institutions Médicosociales

MDR +/- Cure médicale
MDR +/- Long séjour

= EHPA
(= MDR médicalisée)

Foyers logement

Statut particulier

→ Lieux de vie devant permettre à la PA de rester même en cas d'aggravation de leur état de santé.

→ Nécessité de la présence d'un MEDECIN COORDINATEUR (qui n'est pas le MG) s'occupant du GIRAGE (en particulier dans l'optique d'obtention de l'APA).

Le Girage permet l'harmonisation entre les EHPA, et les comparaisons par utilisation du GIR MOYEN PONDERE permettant d'établir le profil de clientèle d'un établissement :

$GMP = (\text{Somme des pts de chq GIR}) \times (\text{Nb de pers. de chq GIR}) / (\text{Nb total de pers.})$

Réforme de la tarification :

Forfait Hébergement

Forfait Dépendance

Forfait Soins

Chambre, nourriture, ...

Couches,...

A la charge de la PA

3 tarifs en fonction du GIR :

3 forfaits soins plaqués sur le GIR:

- GIR 1&2 (PA + APA)

- GIR 1&2

- GIR 3&4 (PA + APA)

- GIR 3&4

- GIR 5&6 (PA seulement)

- GIR 5&6

CONVENTION TRIPARTITE :

Signée entre :

- le responsable de l'EHPA
- le département (Conseil Général, pour l'APA)
- la CPAM (pour le budget Soins)

Remplace le paiement d'une pension (par la PA) +/- Cure Médicale (par l'Assurance Maladie). Système Binaire remplacé par système ternaire → « valorisation » de la dépendance.

A la signature, étude de l'évaluation de l'établissement (auto-évaluation avec points forts et points faibles), utilisation de référentiels (démarche qualité) → Signature d'une Convention avec proposition de projet.

Prise en Charge à Domicile

Volet Social

Budget PA +/- APA +/- Caisse de Retraite

Les services à domicile (Obligation d'un agrément qualité) :

- Services prestataires = employeurs de personnes
- Services mandataires (la PA est l'employeur)

Professionnalisation prévue du personnel :
CAFAD → AVSDE, aides ménagères

Autres services :

- Portage des repas
- Téléassistance
- Gardes-malades
- Aménagement de l'habitat

Volet Médical

Budget Assurance Maladie

Prise en charge pluridisciplinaire par :

- Médecin Généraliste
- Infirmière
- Kiné
- Orthophoniste (suites d'AVC)

→ Mode libéral (tarification à l'acte selon une NGAP)

→ Mode Forfaitaire (par l'intermédiaire d'un SSIAD = 1 IDE coordinatrice + AS / forfait défini par journée)

CLIC (Cf. Fiche) – Rôle de coordination entre les acteurs (PA, aidants naturels, professionnels) – Idée de guichet unique et de permanence, de sectorisation géographique, de centralisation de l'information, d'évaluation,...

→ Mode d'emploi du dispositif gérontologique afin de gérer les problèmes hors urgence

DE + EN +, DIFFERENCIATION DE CE QUI RELEVE DU SOIN ET DE CE QUI RELEVE DE L'AIDE
(en terme d'intervenants, de procédures et de budgets)